



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2012-11 du 06 Février 2012

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le décret 2012-08 du 4 février 2012 portant création de la Direction des Opérations Spéciales (DOS) au sein du SIRTAC,

Considérant qu'il convient d'organiser ce service,

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glan, par la grâce de Dieu, décrète et ordonnons :

À

Article Premier :

À

M. X, Officier de l'OEI, agent n°117 du SIRTAC, est nommé directeur de la Direction des Opérations Spéciales.

À

Article 2

Â

M. X, Officier de lâ€™MOEI, agent nÂ°117 du SIRTAC, est titulaire de la licence MMDTG.

Â

Â

Frank-Marc Ier

Imperator et Rex